

## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 14 RUE DU SABBAT 53400 ATHEE



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

11 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Inondation  
Séisme

#### RISQUES MINIERS <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

### CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prévention de risque

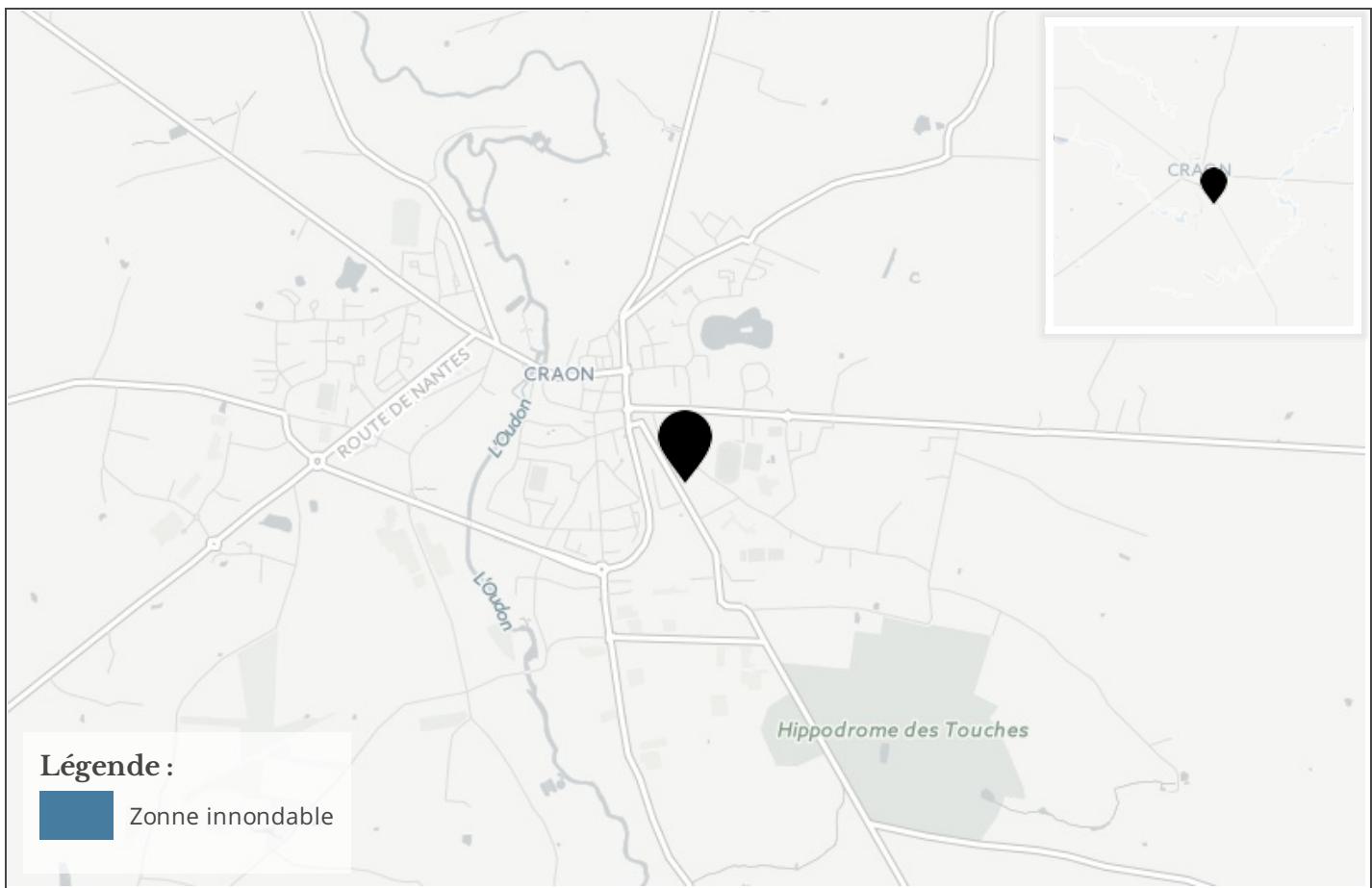
**Atlas de Zone Inondable**

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI Mayenne et affluents	01/10/2000

**Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	21/03/2001	23/03/2001	27/04/2001	28/04/2001

## Cartographie des inondations



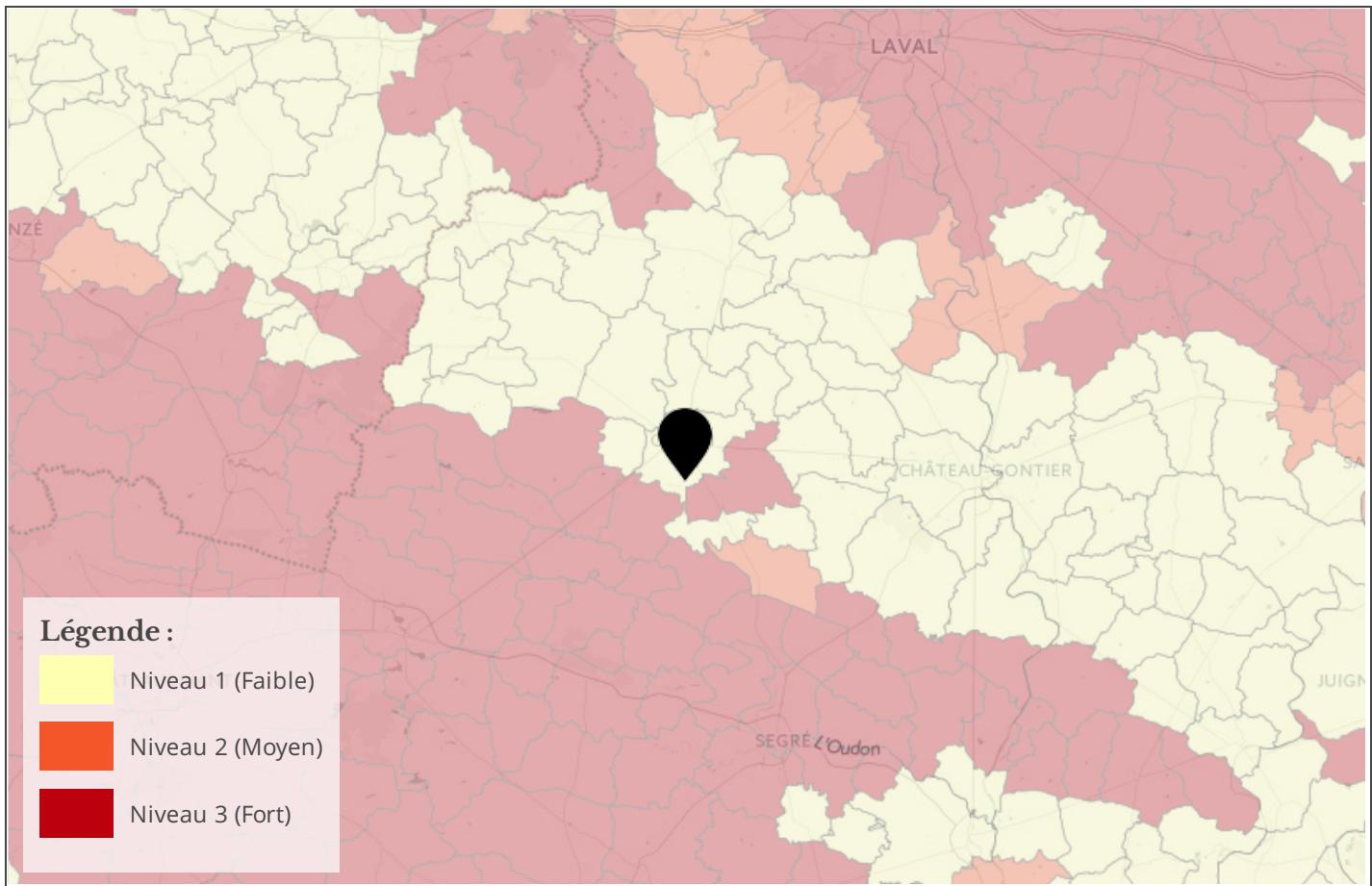
### Légende :

Zonne innondable

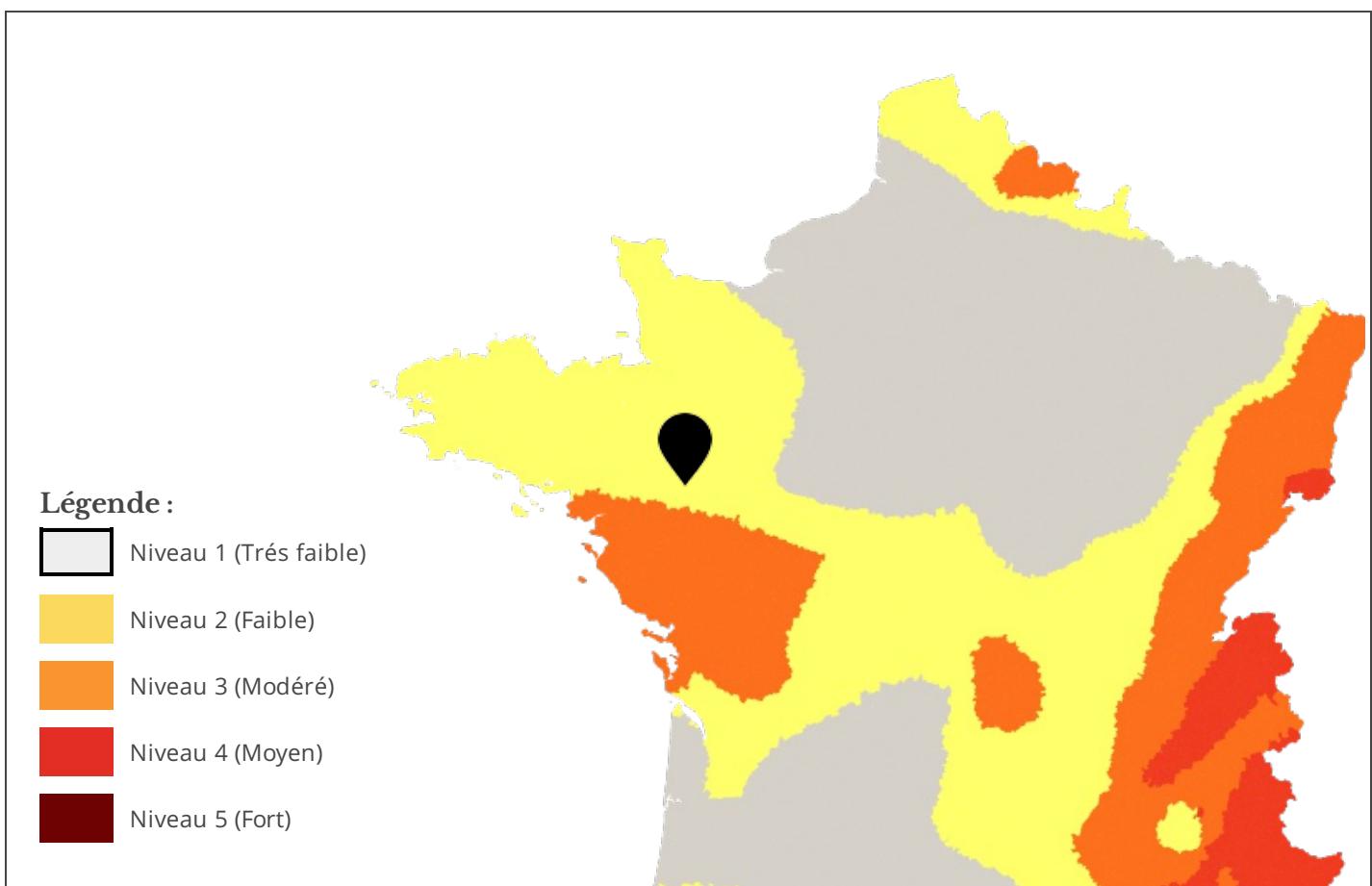
## Referentiel cadastral parcelle



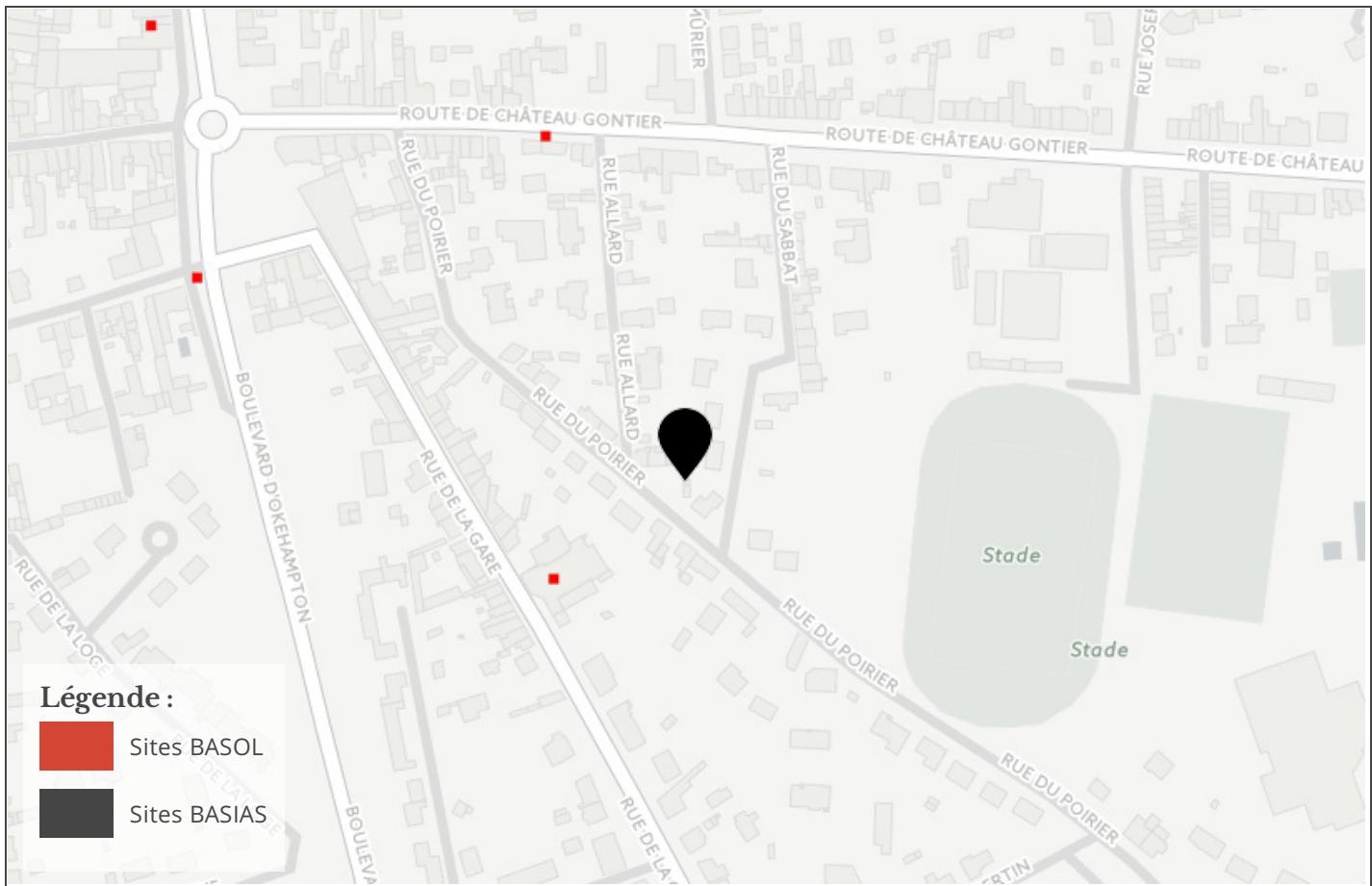
### Information RADON



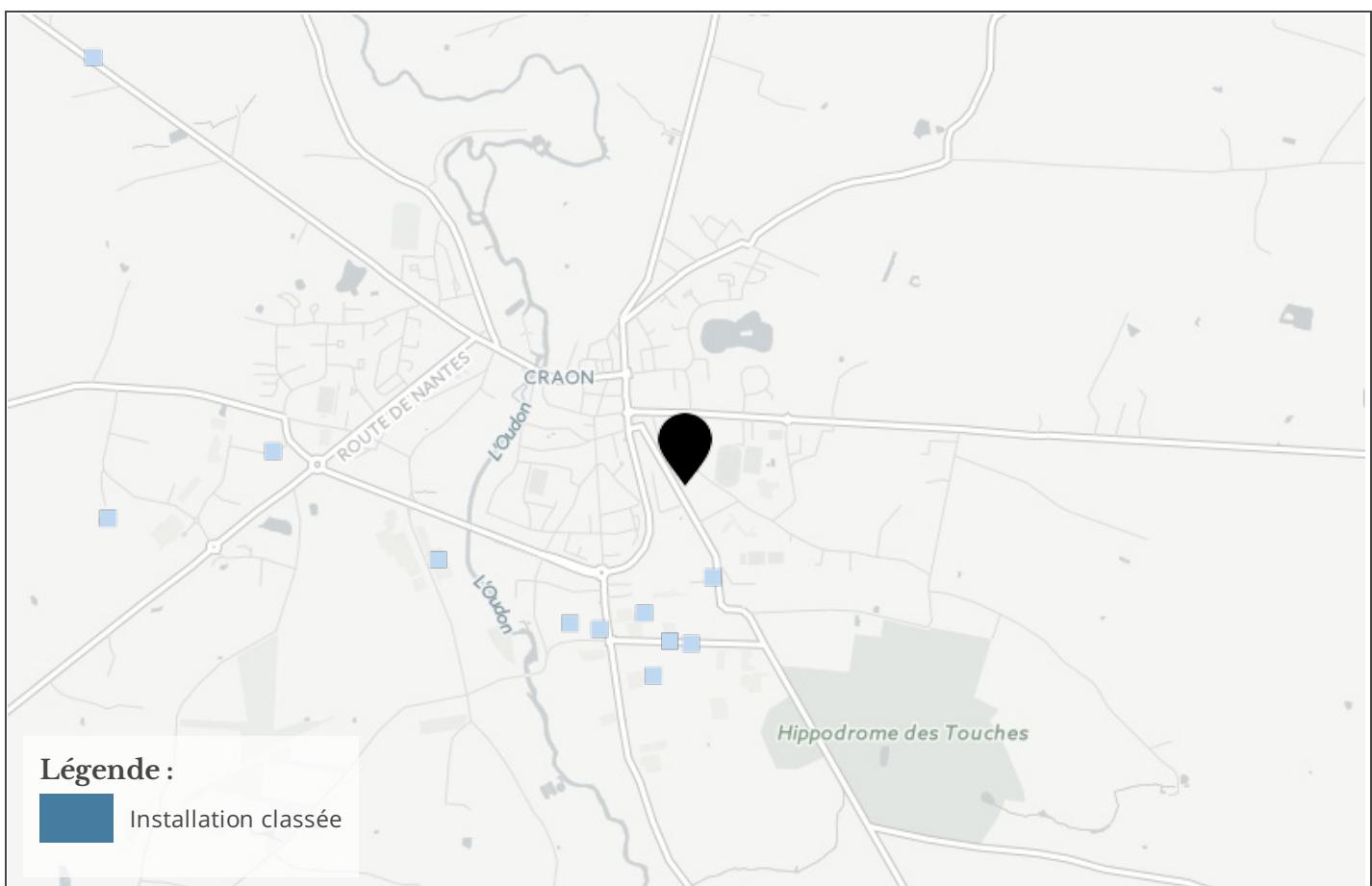
Cartographie des zones sismiques



## Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

## 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2011075-0003

du 20/04/2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

### 2. Adresse

14 Rue du Sabbat

code postal ou Insee

commune

53400

ATHEE

## 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

## 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

## 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

X

zone 1

très faible

## 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

ATHEE

17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAL5301115	ferron garage, automobiles du craonnais, sa des / garage, , 43 rue gare (de la) craon (53084)	89 mètres
PAL5301108	hemont france entreprise / garage, , 32 route chateau-gontier (de) craon (53084)	164 mètres
PAL5301829	perigois rene entreprise / imprimerie, , rue murier (du) craon (53084)	231 mètres
PAL5301118	vacher michel entreprise, faleschini richard entreprise / cyles et motos, , 20 boulevard bodinier craon (53084)	250 mètres
PAL5301099	baraille jean-louis entreprise / atelier de reparation agricole, , 12 bis rue murier (du) craon (53084)	297 mètres
PAL5300116	quargnul robert, faleschini sylvio entreprise, leverrier entreprise / station-service, , 7 promenade de gaulle (charles) craon (53084)	328 mètres
PAL5301104	lemaire paul entreprise, foulonneau lemaire entreprise / garage auto, , 22 rue murier (du) craon (53084)	357 mètres
PAL5301101	volney, college / dli, , 54 rue poirier craon (53084)	359 mètres
PAL5301906	denou ets / reparation de cycles, , place murier (du) craon (53084)	389 mètres
PAL5301022	craon, commune de / atelier municipal, , impasse luarcon (de) craon (53084)	392 mètres
PAL5301037	zed pressing , rue halles (des) craon (53084)	405 mètres

## Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

## Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
63.4993	cam, craon 53400	492 mètres

[Télécharger l'arrêté préfectoral](#)

<http://www.mayenne.gouv.fr/Publications/Information-des-acquereurs-et-des-locataires>

**Déclaration de sinistres indemnités**

**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

ATHEE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**  
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

**Inondations et coulées de boue**

Arrêté en date du 06/02/1995

Oui  Non

**Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain**

Arrêté en date du 29/12/1999

Oui  Non

**Inondations et coulées de boue**

Arrêté en date du 27/04/2001

Oui  Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)